

Modification du Règlement sur les tarifs d'utilisation du service public de recharge rapide pour véhicules électriques - Une tarification au kWh plus simple et adaptée pour les bornes de recharge rapide

NOUVELLES FOURNIES PAR

Cabinet du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et ministre responsable du Développement économique régional →

Mars 18, 2024, 11:24 ET

QUÉBEC, le 18 mars 2024 /CNW/ - Le gouvernement du Québec a adopté le Règlement sur les tarifs d'utilisation du service public de recharge rapide pour véhicules électriques afin d'ajouter une tarification au kilowattheure. Plus simple que la tarification horaire, celle-ci permet à la clientèle d'obtenir une mesure exacte de la quantité d'énergie utilisée ainsi que de comparer et de prévoir plus facilement le coût de chaque recharge.

Le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ministre responsable du Développement économique régional et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, M. Pierre Fitzgibbon, en a fait l'annonce aujourd'hui.

La nouvelle tarification offrira aux électromobilistes utilisant le Circuit électrique, établi par Hydro-Québec, des prix tenant compte de l'augmentation de l'autonomie des batteries et de l'évolution des infrastructures de recharge. Elle comportera seize niveaux de tarifs pour les bornes de 24 kW, de 50 kW, de 100 kW et de plus de 100 kW. La tarification sera ainsi adaptée à la puissance requise par le véhicule et à chaque type de borne, ce qui permet d'en optimiser l'usage.



Les tarifs proposés demeurent attrayants par rapport à ceux des réseaux voisins et avantageux en comparaison du prix des carburants fossiles.

Citations :

« Nos objectifs en électrification des transports sont ambitieux. Pour y arriver, on doit optimiser le déploiement de bornes de recharge rapide avec une tarification adaptée afin de répondre à la demande croissante. »

Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ministre responsable du Développement économique régional et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal

« Avec cette nouvelle tarification, nous sommes très heureux de pouvoir répondre à une demande de longue date des utilisateurs du Circuit électrique. Il s'agit d'une tarification plus simple et surtout plus équitable, qui est rendue possible grâce à la collaboration de Mesures Canada et du gouvernement du Québec. »

France Lampron, directrice de la mobilité et responsable du Circuit électrique à Hydro-Québec

Faits saillants :

- Le projet de règlement modifiant le Règlement sur les tarifs du service public de recharge rapide pour véhicules a été publié le 8 novembre 2023 dans la *Gazette officielle du Québec*. Après une période de consultations de 45 jours, le gouvernement du Québec a procédé à son édicition.
- Lancé en 2012 par Hydro-Québec, le Circuit électrique compte au-delà de 5 000 bornes en service au Québec, dont plus de 800 pour la recharge rapide.
- Le Plan pour une économie verte 2030 vise l'installation de 2 500 bornes de recharge rapide à l'horizon 2030 afin de promouvoir l'électrification des véhicules légers en augmentant les infrastructures du Circuit électrique.

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie sur les réseaux sociaux :



- twitter.com/economie_quebec
- facebook.com/EconomieQc
- linkedin.com/company/économie-québec
- youtube.com/c/ÉconomieQuébec
- instagram.com/economieqc

SOURCE Cabinet du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et ministre responsable du Développement économique régional

Renseignements: Source : Mathieu St-Amand, Directeur des communications, Cabinet du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ministre responsable du Développement économique régional et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, Tél. : 418 691-5650; Information : Jean-Pierre D'Auteuil, Responsable des relations médias, Direction des communications, Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Cell. : 418 559-0710, Courriel : relationsmedias@economie.gouv.qc.ca